



CONSEIL EN RÉSUMÉ

Conseil de la Municipalité de Bouchette

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

Séance ordinaire tenue exceptionnellement à huis clos

Un enregistrement audio est disponible sur le site Web municipal.

Administration générale

- Il a été résolu de retourner en appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'été, et ce, pour une période d'un an.

Incendie

- Il a été résolu que la municipalité de Bouchette autorise les pompiers volontaires de la brigade du service incendie municipal d'utiliser le feu vert clignotant lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence dans le cadre de leurs fonctions à la municipalité.
- Il a été résolu que la municipalité défraiera tous les coûts rattachés à l'utilisation du feu vert clignotant, soit l'acquisition et l'installation du feu vert de même que la formation obligatoire.
- Il a été résolu de procéder à l'acquisition d'une pompe portative pour le service de sécurité incendie.

Transport et communication

Hygiène du milieu

- Il a été résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix pour le contrat de service de vidange des boues de fosses septiques.

Santé et bien être

Aménagement, urbanisme et développement

- Il a été résolu d'accorder une dérogation mineure et ce pour la propriété sise au 67 chemin Lesage.
- Il a été résolu de débiter le processus administratif à l'effet d'ajouter une activité, soit la restauration avec permis d'alcool, et ce, dans la zone A-134.
- Il a été résolu d'accorder le contrat relatif à l'exécution de tous les travaux reliés aux aménagements floraux à Madame Chantal Danis.

Loisirs et culture

Correspondance

- Il a été résolu d'appuyer l'organisme « Unis pour la faune » en ce qui concerne le projet pilote relié à la récolte du cerf de Virginie.
- Il a été résolu de renouveler l'adhésion de la municipalité auprès de l'organisme « Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau ».
- Il a été résolu d'appuyer la ville de Maniwaki et de demander aux instances gouvernementales de reconduire le programme PAFIRS (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives) et d'en bonifier l'enveloppe budgétaire.

Veillez prendre note que le procès-verbal, dont les informations de ce « Conseil en résumé » sont extraites, est sujet à approbation par les membres du conseil de la municipalité de Bouchette lors d'une prochaine séance de conseil.